

PROCES VERBAL
REUNION CONSEIL MUNICIPAL

Séance du jeudi 12 avril 2018, à 19h00

Date de la convocation : 05 avril 2018 **Date d'affichage de la convocation : 5 avril 2018**

L'an deux mille dix-huit et le douze avril à 19 heures,
le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Mairie,
sous la présidence de M. Gérard SARRAILH, Maire.

Présents : Gérard SARRAILH, Marie Noëlle SOULE, Roger LASSEBIE, Patrick GACHEYS,
, Maïté CRASPAIL, Michel SOULE, Chrishélène LAZAYRES, Michel MATHIEU, Christophe CRASPAY

Absent / Excusés: Vincent PELLUAU , Linda BURILLO,

Procurations :

Secrétaire de séance : Maïté CRASPAIL

Nombre de membres afférents au Conseil Municipal

- en exercice : 11
- ayant participé aux délibérations 9

La séance est ouverte à : 19h00

1/ Approbation du procès-verbal du 30-03-2018 : vote à l'unanimité

2/ Vote des Budgets Primitifs 2017.

Monsieur le Maire présente et explique le contenu de la proposition des budgets primitifs 2018 à l'assemblée pour la Commune et l'Eau/Assainissement.

APPROUVE à l'unanimité l'ensemble des chapitres et signe les budgets primitifs 2018 qui s'équilibrent en recettes et en dépenses aux sommes de :

COMMUNE :

- section de fonctionnement : 386 377.38€
- section d'investissement : 158 979.27€

EAU ET ASSAINISSEMENT :

- section de fonctionnement : 177 348.27€
- section d'investissement : 141 045.27€

3/ Subventions aux associations 2018

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal des différentes subventions au titre de l'année 2018

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

ATTRIBUE les subventions suivantes :

Organisme	Montant (€)
Secours Populaire français (Vallée d'Ossau)	150
FNACA Canton de Laruns	50
Olympique Ossalois - Omnisport	200
Croix Rouge française	100
CAF Vallée d'Ossau	150
Amicale des sapeurs Pompiers (Centre Secours Laruns)	70
Association Gymnique de Laruns	50
Ski Club d'Artouste	300
Comité des fêtes de Louvie Soubiron	1 500
Ass Hera deu Fromatge de LARUNS	100
Association Larunsoise des sports scolaires	100
Foyer socio culturel Collège Les 5 Monts	100
Association « Los amics de l'escola Calandreta »	500
Association Pôle Pyrénées Métiers de la Montagne	50
Association LO DIDAU DE MARIA	100
OSSAU HAND BALL CLUB	100

4/ Emploi saisonnier, CDD

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DECIDE

- la création d'un emploi non permanent à temps complet d'agent technique des espaces verts représentant 35 heures de travail par semaine en moyenne pour la période du 14 mai 2018 au 30 novembre 2018

AUTORISE le Maire à signer le contrat de travail selon le modèle annexé à la présente délibération,
PRECISE que les crédits suffisants sont prévus au budget de l'exercice.

5/ Demande de subvention Eau potable et Voirie

Le Maire rappelle à l'assemblée le projet de réalisation de différents travaux d'eau potable et de voirie sur la Commune, à savoir :

- réhabilitation de l'étanchéité du réservoir d'eau potable de LANDIQUE pour un montant estimatif de 67 333 € HT (travaux et études comprises) soit 80 800€ TTC ;
- renouvellement de la canalisation d'eau potable au niveau du quartier Courbes pour un montant estimatif de 105 000 € HT (travaux et études comprises) soit 126 000€ TTC
- élargissement de la chaussée au niveau du quartier Courbes pour un montant estimatif de 55 000 € HT (travaux) soit 66 000€ TTC
- Coût de la maîtrise d'œuvre APGL pour l'ensemble du projet du quartier Courbès (élargissements, réseau AEP et aménagement de voirie sur l'ensemble de la rue) : 53 demi-journées x 258 € = 13 674 € net (non assujettis à la TVA).

Il ajoute qu'un dossier de demande de subventions a été établi dans ce cadre.

Il convient maintenant de solliciter de l'Agence de l'Eau Adour Garonne, du Conseil Départemental et de tout autres partenaires potentiels le maximum de subventions possible pour ces types de projets.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire et après en avoir largement délibéré, à l'unanimité,

DÉCIDE - de solliciter de l'Agence de l'Eau Adour Garonne, du Conseil Départemental et de tout autres partenaires potentiels le maximum de subventions possible pour ces types de projets.

ACCEPTE de lancer une étude en vue de l'aménagement du quartier Courbès

CONFIE la réalisation de cette étude au service de l'Agence publique de gestion locale (APGL)

S'ENGAGE à autofinancer le montant restant de cette étude,

AUTORISE le Maire à signer cette étude.

6/ Bacades 2018

Le Maire expose au Conseil Municipal qu'il est nécessaire de fixer le prix des bacades et des locations de la montagne pour 2018

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

DÉCIDE d'augmenter les redevances « bacades étrangères », et fixe donc pour 2018, les redevances suivantes :

<u>Bacades locales :</u>	(Euros)
Vaches	4,72
Juments et ânes	9,53
Juments suitées	12,30
Brebis, chèvres	1,59
Brebis de garde	1,59

<u>Bacades étrangères :</u>	
Vaches	38,00
Juments	63,00
Juments suitées	77,00
Brebis, chèvres	5,23

<u>Locations :</u>	(Euros)
AUZU	704,00
LAZERQUE	512,50
LANOT	52,50
AYDESSOUS	287,00
Location cabane NIOURES	154,00

PRÉCISE que les dates de montée sont le 2 juin 2018 pour les vaches et le 9 juin 2018 pour les chevaux. La descente devra se faire avant le 1^{er} Novembre 2018.

RAPPELLE que le tarif « BACADE LOCALE » est attribué de la manière suivante :

1. Aux exploitants résidents de la Commune
2. Aux propriétaires exploitant, non-résidents de la Commune, à hauteur de 2UGB/Ha et dans la mesure de la place disponible sur l'estive

7/ SDEPA : entretien de l'éclairage public

La Commune de LOUVIE SOUBIRON étant responsable du réseau d'éclairage public, le Maire propose au Conseil municipal de transférer la compétence entretien d'installation d'éclairage public (préventif + correctif) au SDEPA, et de lui confier ainsi notamment la mission de répondre aux procédures de Déclaration de Travaux (DT) et de Déclaration d'Intention de Commencement de Travaux (DICT).

Dans ce cadre, la Commune aura accès au SIG (Service d'Information Géographique) mise en place par le SDEPA et permettra à la Commune de déclarer les pannes, d'effectuer un géoréférencement du parc électrique et au SDEPA de gérer DT et DICT pour le compte de la Commune.

Les entreprises prestataires qui assurent cette mission se traduit par deux types d'interventions possibles :

1. une intervention préventive, comportant une prestation de relamping (changement intégral des lampes) systématique.
2. une intervention curative, permettant de traiter les pannes au fur et à mesure de leur survenance.

Ce service est adossé au paiement d'une cotisation communale annuelle fixée à 1 € par élément d'éclairage intégré au contrat.

Le Conseil municipal, ouï l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité

DECIDE de transférer au SDEPA la compétence optionnelle suivante : entretien d'installations d'éclairage public

AUTORISE le Maire à signer tous les documents en lien avec ce sujet

8/ Demande du fond de concours auprès de la Communauté de Communes de la Vallée d'Ossau

Le Maire rappelle à l'assemblée le projet de réalisation de différents travaux d'eau potable et de voirie sur la Commune, à savoir :

- réhabilitation de l'étanchéité du réservoir d'eau potable de LANDIQUE pour un montant estimatif de 67 333 € HT (travaux et études comprises) soit 80 800€ TTC ;
- renouvellement de la canalisation d'eau potable au niveau du quartier Courbes pour un montant estimatif de 105 000 € HT (travaux et études comprises) soit 126 000€ TTC
- élargissement de la chaussée au niveau du quartier Courbes pour un montant estimatif de 55 000 € HT (travaux) soit 66 000€ TTC
- Coût de la maîtrise d'œuvre APGL pour l'ensemble du projet du quartier Courbès (élargissements, réseau AEP et aménagement de voirie sur l'ensemble de la rue) : 53 demi-journées x 258 € = 13 674 € net (non assujettis à la TVA).

Il ajoute qu'un dossier de demande de subventions a été établi dans ce cadre auprès de tous les financeurs susceptibles de pouvoir subventionner ces types de projets.

Il convient maintenant de solliciter le fond de concours d'un montant de 25 000€ auprès de la Communauté de commune de la Vallée d'Ossau.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire et après en avoir largement délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE le plan prévisionnel de travaux exposé ci-dessus

DÉCIDE - de solliciter le fond de concours auprès de la Communauté de commune de la Vallée d'Ossau.

Fin de séance à : 20H50